

COMMUNE DE SAINT MICHEL EN GREVE

Compte rendu du Conseil Municipal du 10 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix avril à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Christophe ROPARTZ, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 04 avril 2019.

Effectif légal du conseil municipal : 11 Nombre de conseillers présents : 5
Nombre de conseillers en exercice : 09 Suffrages exprimés : 7

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : M. Christophe ROPARTZ, Rémi DISSEZ, Mmes Aude RUVOEN, Héléne DUBOIS, M. François PONCHON,

Absents : M. Jacques PREMEL– procuration à Christophe ROPARTZ-, Bruno LE MAT, Mme Nicole ANDRE– procuration à Aude RUVOEN-, Gilles LE BIHAN. Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil, François PONCHON a obtenu la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées

VOTE DU BUDGET DE LA COMMUNE

COMPTE DE GESTION & COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2018

Le Conseil Municipal adopte le compte de gestion 2018 et approuve le résultat de clôture 2018,

L'excédent de fonctionnement est de	112 155,70 €
L'excédent d'investissement est de	38 455,66 €
La balance générale des 2 sections	
Excédent de	150 611,36 €

Le Conseil décide d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement, soit 112 155,70 € au compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé

BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2019

Le Conseil Municipal adopte les propositions suivantes:

section fonctionnement dépenses & recettes	425 928,91 €
section investissement dépenses & recettes	436 550,00 €

Les principaux investissements sont :

Route bellevue	325 000,00 €
Parking presbytère	21 000,00 €
Parking RD786	5 500,00 €
Peinture	600,00 €
Stèle débarquement	4 800,00 €
Accessibilité	10 100,00 €
Mâts porte drapeau	2 000,00 €
Éclairage Public	2 000,00 €
Signalétique	2 000,00 €
Ecole Bâche	2 000,00 €
Ecole aspirateur	500,00 €
Mairie velux	1 800,00 €

TAUX D'IMPOSITION 2019

Le Conseil Municipal décide du maintien des taux suivants :

- Taxe d'habitation 14,84%
- Taxe foncier bâti 21,47%
- Taxe foncier non bâti 52,66%

AMORTISSEMENTS OBLIGATOIRES EN 2019

Le Conseil Municipal sur proposition du Maire décide d'amortir les dépenses de 2018 du SDE soit 1 785,40€ sur 1 an.

ROUTE DE BELLEVUE EFFACEMENT SDE

En complément du projet déjà voté le Conseil Municipal décide d'élargir le périmètre à une partie de la rue du dossen, le projet d'aménagement de l'éclairage public et d'effacement des réseaux téléphoniques « route de bellevue estimé par le Syndicat Départemental d'Energie à :

- Pour l'éclairage public 19 320,00€HT
- Pour le réseau téléphonique (génie civil) 58 000,00€TTC

BELLEVUE & ENFOUISSEMENT DE L'ARTERE ORANGE

Pour la route de bellevue, Orange propose un effacement au carrefour de la rue du dossen, Considérant le devis du 12/02/2019 fourni pour l'enfouissement de l'artère Orange pour un montant de 17 839,40€ dont 1 812,60€ à la charge de la commune.

Nombre de branchements : 34

Participation orange câblage : 82%,

Participation communale : 18%

Le Conseil Municipal décide de prendre en charge le câblage.

FINANCEMENT DES TRAVAUX & EMPRUNTS

M. Ponchon soumet au Conseil les offres des banques. Le Conseil municipal autorise le Maire à négocier un emprunt jusqu'à 150 000€ et une ligne de trésorerie de 50 000€.

PANNEAUX SPM

M. Dissez soumet au Conseil Municipal le devis de SPM pour acheter 2 panneaux de signalisation, pour payer la facture. Le montant est de 292,68€TTC (243,90€HT)

ACHAT DE MATS POUR LA PLAGE

M. Dissez propose l'acquisition de 5 mâts de 6m à installer sur le parking près de la plage en remplacement des 3 mâts de 8m, 5 manchons et 5 pavillons. Il soumet le devis de l'entreprise Doublet pour un montant de 3 514,80€ TTC ou 2 760,00€HT

PEINTURE DE PASSAGE PIETONS PAR LE SYNDICAT DE VOIRIE (SVPP)

M. Dissez soumet au Conseil Municipal le devis de peinture des passages piétons en agglomération établi par Syndicat de Voirie Plestin Plouaret, pour payer la prestation. Le montant est de 676,00€TTC (615,00€HT)

VOS IDEES POUR DEVELOPPER VOTRE COMMUNE

A partir du 6 mai 2 boîtes à idées seront déposées à la mairie et au panier d'Eve. Une consultation de la population va être organisée avec l'ADESS (L'Association de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire). La population est invitée à faire part de ses idées pour développer la commune.

Le Conseil municipal en partenariat avec L'ADESS dans le cadre d'une action ruralités – Inter-territoriale a prévu des permanences dès le 06 mai et des réunions publiques à partir du 02 juillet.

BRO DRAGON & MISE EN PLACE D'UNE STATUE DE DRAGON

L'association Bro dragon propose de financer une sculpture de dragon haute de 2m50, 4m x 2m au sol, longueur du nez au bout de la queue : 7m

L'association soumet à la commune 7 emplacements envisagés, le Conseil émet une préférence pour le site à proximité de la rivière du Kerdu, à proximité de l'école et de la salle des fêtes. Le choix est guidé par la volonté de ne pas concentrer toute activité, attraction..., près de la plage et le mettre en valeur d'autres parties de la commune.